



Lettre d'informations aux Porteurs
du FCP Sunny Convertibles

Diffusion Par Euroclear France

Neuilly, le 20 décembre 2018

Objet : Mutation du FCP Sunny Convertibles (Isin part R FR0011365642, part F FR0011365659, part I Fr0011365667)

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs du fonds Sunny Convertibles, dont la société de gestion est Sunny Asset Management et nous vous remercions de votre fidélité.

1 – L'opération

Vous êtes porteur de parts du FCP Sunny Convertibles (Codes Isin part R FR0011365642, part F FR0011365659, part I Fr0011365667), Sunny Asset Management a décidé procéder le 28/12/2018 à la mutation du FCP afin de déployer des stratégies moins directionnelles, dans un environnement où la rémunération du risque devient moins élevée et le risque trop asymétrique. A titre d'exemple, 50% des obligations souveraines émises par des états de la zone euro de maturité inférieure à 10 ans affichent un taux actuariel négatif à ce jour¹. Un scénario adverse de remontées de taux, ou de baisse des marchés actions, serait ainsi susceptible de porter atteinte à votre capital.

Dans ce contexte, Sunny AM a décidé de faire évoluer la stratégie du fonds afin de la rendre moins sensible aux mouvements directionnels des marchés et si possible plus diversifiée. Cette évolution se fera néanmoins dans l'univers mixte des obligations convertibles, c'est-à-dire un univers principalement obligataire et marginalement action. La nouvelle stratégie se déploiera autour de 3 axes :

- Le portage, stratégie destinée à capter du taux actuariel,
- Les stratégies directionnelles, principalement de taux et de crédit, à la hausse comme à la baisse,
- La Valeur relative, destinée à capter des écarts de rendements entre actifs.

Ainsi, l'objectif et la stratégie de gestion ainsi que le profil rendement/risque du FCP seront augmentés et soumis à agrément. Par ailleurs, la modification de l'objectif de gestion pourra induire une augmentation des frais de gestion.

A cette occasion, le fonds adoptera la dénomination « SUNNY MULTI STRATEGIC BONDS ».

La mutation du FCP Sunny Convertibles a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en date du 20 décembre 2018 et sera mise en œuvre dès le 28/12/2018.

Si vous agréez l'opération, aucune action n'est attendue de votre part.

¹ Calcul réalisé au travers d'une extraction Bloomberg sur l'univers suivant à la date du 22/11/2018 : montant des dettes souveraines listées libellées en euro de maturité inférieure à 10 ans émises par les 19 Etats membres de la zone Euro.

Sunny Asset Management

En revanche, si ces modifications ne correspondent pas à vos souhaits, vous disposez d'un délai de trois mois pour demander le rachat sans frais de vos parts à compter de la présente lettre. Au-delà, le FCP ne facturera pas de commission de rachat, cette possibilité vous sera toujours offerte.

Enfin, si vous n'avez pas d'avis sur ces modifications, nous vous invitons à contacter éventuellement votre conseiller habituel.

Vous trouverez ci-dessous les principales évolutions observées et le tableau complet comparatif des modifications en annexe.

2 – Les modifications entraînées par l'opération

2-1 Profil de risque

- Modification du profil de rendement/risque : OUI
- Augmentation du profil de rendement/risque : OUI

Le profil du rendement/risque est modifié et augmenté.

L'objectif de gestion était la recherche d'une valorisation des actifs sur un horizon de 3 ans minimum essentiellement par la gestion discrétionnaire et active d'obligations convertibles. Il devient, sur le même horizon d'investissement moyen terme de 3 ans minimum, la réalisation d'une performance nette annualisée supérieure à l'EONIA plus 220 points de base pour les parts R et F, d'une performance nette annualisée supérieure à l'EONIA plus 300 points de base pour la part I et d'une performance nette annualisée supérieure à l'EONIA plus 350 points de base pour la part A, créée à cette occasion.

Ainsi, initialement conçu à partir d'une stratégie d'allocation en « obligations convertibles », le FCP utilisera désormais trois styles de stratégie :

- Le portage qui consiste à investir dans des obligations et de les détenir jusqu'à leur échéance étant précisé que ce type de stratégie comporte un risque de défaut et des coûts de couverture et que la gestion pourrait être amenée à saisir des opportunités sur le marché obligataire en fonction de ses anticipations d'évolution de la qualité des émetteurs.
- les stratégies directionnelles qui consistent, principalement, à se porter acheteur (« long ») d'obligations ou vendeur (« court ») au travers de dérivés de manière à s'exposer intentionnellement aux variations haussières ou baissières des prix de ces actifs.
- Les stratégies de valeur relative qui consistent à se porter acheteur et vendeur en même temps d'actifs comparables afin de profiter d'écarts de valorisation inhabituels.

Auparavant la stratégie permettait de s'exposer aux actions de façon individuelle jusqu'à 30% de l'actif net. Désormais, l'exposition au risque actions devient marginale et indirecte : uniquement au travers d'indices actions et dans la limite d'un engagement de -15/+10% de l'actif net.

De même, le minimum de 60% d'exposition en obligations convertibles disparaît, cette exposition devient marginale.

Le FCP utilisera une exposition aux risques de titres dits spéculatifs pour un maximum de 80% et émergents dans une fourchette de -35%/65% de l'actif net.

Par ailleurs, les styles de stratégie, décrits ci-dessus, utiliseront plus largement des instruments financiers dérivés ou des titres intégrant des instruments dérivés dont la nature des interventions pourra être la couverture, l'exposition ou l'arbitrage. Ainsi, l'effet de levier sur les instruments financiers dérivés, notamment utilisés pour augmenter l'impact de micro-variations sur les courbes de taux (comme par exemple : les taux 3 mois, 2ans, 10ans), pourra atteindre un maximum de 600% de l'actif net. L'exposition au risque de change (du type : contrat de change à terme afin de profiter des différentiels de taux et de portage entre 2 devises) pourra aller jusqu'à 300% de l'actif net, d'où un profil de risque modifié et augmenté.

Sunny Asset Management

Bien que le profil de risque du FCP mesuré par le SRRI reste à 4, cette nouvelle stratégie peut donc entraîner une volatilité qui sera mesurée par la Valeur en Risque et limitée à 10% à 5 jours avec un seuil de confiance à 95% : le FCP est construit pour ne pas permettre, avec une probabilité de 95%, une perte de plus de 10% sur 5 jours ouvrables.

2-3 Frais

Augmentation des frais : OUI

Les commissions de souscription de la part I sont réduites de 2% à 0%. Les commissions des autres parts restent inchangées.

Les frais de gestion de la part I sont augmentés de 0.75% TTC à 0.80% TTC. Les frais de gestion de la nouvelle part A sont à 0.3% TTC.

Le fonds comporte toujours des commissions de surperformance en cas de performance nette annualisée supérieure à l'Eonia plus 220 points de base pour les parts R et F, et l'Eonia plus 300 points de base pour la part I. Pour la part A, le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur l'Eonia plus 150 points de base, avec un plancher à zéro pour l'Eonia.

La modification du seuil de prélèvement de la commission de surperformance peut potentiellement induire une augmentation des frais.

Au vu de la modification significative de stratégie, les niveaux de Valeur Liquidative et d'Indicateur de Référence, soit l'Eonia, du 28/12/2018 serviront de base de démarrage du calcul de la surperformance qui sera prélevée le 31/12/2019, le cas échéant. La Société de gestion a décidé de ne pas prélever de commission de surperformance sur l'année 2018.

Les commissions de mouvement sont abaissées. (cf. tableau annexe).

3 – Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Le Prospectus du FCP est tenu à votre disposition au siège de Sunny Asset Management et sera envoyé dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite à : Sunny Asset Management 129 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine.

Nous vous invitons à prendre connaissance du DICI et de vous rapprocher de votre intermédiaire financier qui pourra vous conseiller.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Jacques Cadenat
Directeur Général



Réjane Montheillet
Secrétaire Général

Sunny Asset Management

ANNEXE –Tableau comparatif des éléments modifiés

	Avant Mutation	Après Mutation
Objectif de gestion	L'objectif de gestion de SUNNY CONVERTIBLES (le FCP) est de rechercher une valorisation des actifs sur un horizon d'investissement moyen terme de 3 ans minimum. Le FCP est géré de manière discrétionnaire et active grâce à une optimisation du couple rendement-risque et est investi essentiellement en obligations convertibles, échangeables et titres assimilés, émis de préférence par des sociétés européennes	<ul style="list-style-type: none"> ▼ L'objectif de gestion de SUNNY MULTI STRATEGIC BONDS (le FCP) est la réalisation, sur un horizon d'investissement moyen terme de 3 ans minimum, d'une performance nette annualisée supérieure à l'EONIA plus 220 points de base pour les parts R et F, d'une performance nette annualisée supérieure à l'EONIA plus 300 points de base pour la part I et d'une performance nette annualisée supérieure à l'EONIA plus 350 points de base pour la part A. Cet objectif est recherché en permanence par la mise en œuvre d'un processus d'investissement principalement dans l'univers obligataire international, et cherchant à tirer parti, activement, des évolutions des marchés de taux internationaux, des devises, et marginalement des indices actions, via les dérivés. ▼ Trois types de stratégies sont mises en œuvre: le portage, des stratégies directionnelles et des stratégies de valeurs relatives ; - Le portage consiste à investir dans des obligations et de les détenir jusqu'à leur échéance étant précisé que ce type de stratégie comporte un risque de défaut et des coûts de couverture et que la gestion pourrait être amenée à saisir des opportunités sur le marché obligataire en fonction de ses anticipations d'évolution de la qualité des émetteurs. - les stratégies directionnelles consistent, principalement, à se porter acheteur (« long ») d'obligations ou vendeur (« court ») au travers de dérivés de manière à s'exposer intentionnellement aux variations haussières ou baissières des prix de ces actifs. - Les stratégies de valeur relative consistent à se porter acheteur et vendeur en même temps d'actifs comparables afin de profiter d'écarts de valorisation inhabituels <p>L'efficacité potentielle des stratégies présentées demeure fonction des anticipations du gérant.</p>

Sunny Asset Management

Indicateur de référence	l'indice Exane Convertible Index Euro (ECI Euro). Il est représentatif de l'univers des obligations convertibles de la zone Euro émises en Euro.	l'Eonia. L'Eonia, Euro Overnight Index Average, correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro, calculé par la BCE et diffusé par la FBE
Stratégie d'investissement	<p>Le FCP SUNNY CONVERTIBLES met en œuvre une stratégie de gestion de portefeuille diversifiée de valeurs mobilières et autres instruments financiers, consistant notamment à sélectionner et investir à moyen terme dans des titres de créance, dont titres donnant accès au capital : principalement obligations convertibles, échangeables, synthétiques, remboursables en actions de sociétés cotées et titres assimilés. Les instruments financiers utilisés, dont les titres intégrant des dérivés (EMTN, BMTN...) et les instruments dérivés seront simples et non complexes.</p> <p>La stratégie mise en œuvre est fondée sur une analyse de l'environnement économique global à moyen terme, sur une analyse financière des secteurs d'activité et des émetteurs, et ainsi qu'une sélection des instruments financiers en fonction de leurs caractéristiques techniques et juridiques.</p> <p>L'équipe de gestion s'appuiera tant sur l'analyse macro-économique globale que sur l'analyse fondamentale spécifique des sociétés, qu'elle combinera aux éléments juridiques et techniques des obligations convertibles et titres assimilés : notamment convexité (capacité à capter de la performance en cas de hausse des marchés et à atténuer la baisse dans le cas contraire), volatilité, taux, crédit-émetteur, devise et positionnement sectoriel du sous-jacent.</p> <p>Le FCP sera investi, avec un minimum de 60% de l'actif net, en obligations convertibles ou non, échangeables, synthétiques, remboursables en actions de sociétés cotées et titres assimilés de tous types d'émetteur, de préférence de sociétés européennes mais pas exclusivement, sans contrainte de rating (émetteur, émission).</p> <p>Le FCP pourra être investi en actions dans la limite de 30% de son actif net : ces actions pourront être issues de la conversion d'obligations et, dans ce cas,</p>	<p>La stratégie d'investissement vise à déployer une gestion dynamique et flexible sur les principales classes d'actifs de Taux, Crédit, Change et marginalement Indices Actions des marchés internationaux. Cette gestion est organisée selon un process principalement discrétionnaire et enrichi pas des outils d'aide à la décision. La sélection des instruments de crédit repose donc sur une analyse interne du risque de crédit dont le risque de défaut, leur cession ou acquisition ne se fait pas sur le critère de la notation des agences de notation. Des thématiques structurelles d'investissement orientent le processus d'allocation entre les actifs risqués (actions, obligations émergentes et obligations « haut rendement », dit titres spéculatifs) et les actifs réputés moins risqués. Des stratégies plus tactiques, visant à augmenter ou neutraliser temporairement les positions du portefeuille sont également mises en place en particulier au travers de dérivés.</p> <p>Le FCP met en œuvre en particulier trois principales stratégies de gestion, déployées selon les modalités suivantes :</p> <p>La première catégorie de stratégies, dite de « portage », consiste à investir dans des obligations et de les détenir jusqu'à leur échéance étant précisé que ce type de stratégie comporte un risque de défaut et des coûts de couverture et que la gestion pourrait être amenée à saisir des opportunités sur le marché obligataire en fonction de ses anticipations d'évolution de la qualité des émetteurs. Ce portage peut se réaliser de deux façons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par l'investissement sur des obligations du secteur public ou privé à taux actuariel attractif et de maturités courtes (inférieures à trois ans). L'objectif sera ainsi de capter des rendements élevés. Le choix des émetteurs, OCDE ou non OCDE, repose sur les analyses internes de l'équipe de gestion. Le risque de taux et crédit sera piloté au sein de la fourchette de maturité [0-3 ans]. - Par l'exposition aux différentiels de taux courts des principales zones géographiques au travers de leurs devises. Cette stratégie consiste donc en une gestion active des principales devises

Sunny Asset Management

pourront être détenues pendant neuf mois au plus après conversion. L'investissement en actions ne subira aucune contrainte de taille de capitalisation, de secteur. En particulier, l'investissement actions pourra porter éventuellement sur des petites et moyennes capitalisations, et des sociétés des pays émergents.

La sensibilité taux du FCP pourra être comprise entre : -3 et +8.

contre les devises de pays non OCDE ou émergents. Principalement, la gestion se portera sur les devises des blocs Afrique, Asie, Dollar (non US) contre les trois devises de référence EUR, USD, JPY.

La deuxième catégorie de stratégies dite « directionnelle » consiste, principalement, à se porter acheteur (« long ») d'obligations ou vendeur (« court ») au travers de dérivés de manière à s'exposer intentionnellement aux variations haussières ou baissières des prix de ces actifs. Cela consiste notamment à mener une gestion active des sensibilités taux et crédit du portefeuille aux principaux mouvements des marchés obligataires gouvernementaux et non gouvernementaux mondiaux. La fourchette de sensibilité de l'OPCVM est comprise entre -6 et +10. Cette démarche est effectuée en trois temps :

- Allocations en obligations réputées risquées ou non risquées de maturité supérieure à trois ans.
- Une fois cette allocation effectuée, les points de courbe choisis sont regroupés dans les fourchettes de maturités suivantes : [3-7 ans], [7-15 ans] et [15-30 ans] afin de positionner la sensibilité du portefeuille sur les courbes de taux conformément aux vues de marché et de pouvoir gérer les risques de déformation des courbes.
- La dernière étape réside dans le choix des émetteurs eux-mêmes (sélection du pays émetteur à l'intérieur de la zone, sélection de l'entreprise à l'intérieur du secteur privé.)

La troisième catégorie de stratégies, dite de « valeur relative », consiste à tirer profits des écarts de valorisation constatés au sein des classes d'actifs, ou entre classes d'actifs, par des opérations réputées "marché neutre" ou décorréliées de l'évolution des marchés. A titre d'exemple, des stratégies de pentification ou d'aplatissement entre deux points d'une courbe de taux sont mises en place (exemples : 2 ans contre 10 ans, 3 mois dans 3 mois contre 3 mois dans 6 mois). Cette catégorie de stratégies utilisera pleinement les capacités d'amplification des Instruments Financiers à Terme fermes, ou conditionnels, pour se déployer.

Sunny Asset Management

		<p>La sensibilité taux du FCP est comprise entre -6 et +10</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'efficacité potentielle des stratégies présentées demeure fonction des anticipations du gérant.
Univers d'investissements	<p>60% minimum en Obligations convertibles ou assimilées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • titres de créances et instruments du marché monétaire : 60 à 100% en fourchette de détention avec un minimum de 60% en Obligations convertibles ou non, échangeables, synthétiques, remboursables en actions et titres assimilés • Actions : de 0 à 30% en fourchette de détention. • Instruments dérivés : <ul style="list-style-type: none"> - Futures/options/swaps/change à terme - Risque action en plus des taux et du change - En couverture et exposition • Titres intégrant des dérivés : <ul style="list-style-type: none"> - EMTN/BMTN/Titres donnant accès au capital/certificats/warrants-bons et droits de souscription ou d'attribution <p>L'engagement hors bilan du portefeuille induit par l'utilisation des instruments dérivés, ne dépassera pas 100% de l'actif net du fonds.</p>	<p>Principalement taux, devises et marginalement les indices actions.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Titres de créances et instruments du marché monétaire : 0 à 100% en fourchette de détention. L'exposition maximale en obligations Haut Rendement, dit titres spéculatifs, est de 80%. L'exposition des émetteurs hors OCDE est comprise dans la fourchette -35%/+65% de l'actif net. Il n'y a aucune contrainte de notation. • Actions : néant en direct, exposition indirecte par les indices, OPC ou ETF en actions dans des limites d'exposition entre -15/+10% de l'actif net. • Instruments dérivés : <ul style="list-style-type: none"> - Futures/options/swaps sur le change/le change à terme - Risque Indices en plus des taux et du change - En arbitrage en plus de la couverture et de l'exposition • Titres intégrant des dérivés <ul style="list-style-type: none"> - EMTN/BMTN/obligations convertibles ou échangeables/ produits de taux callable/produits de taux puttable <p>L'engagement hors bilan du portefeuille induit par l'utilisation des instruments dérivés, ne dépassera pas 600% de l'actif net du fonds.</p>
Risque lié à la détention d'obligations convertibles	<p>Plusieurs éléments techniques contribuent à la valorisation des obligations convertibles : le niveau des taux d'intérêt, l'évolution des actions sous-jacentes, l'évolution de la volatilité implicite qu'elles contiennent.</p> <p>Ces facteurs peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.</p>	Risque accessoire
Risque lié à l'investissement en titres de pays émergents	Le FCP peut être exposé directement ou indirectement aux actions ou titres de créances des marchés émergents.	Le FCP peut être exposé directement ou indirectement aux titres de créances des marchés émergents, ou indirectement aux actions via des indices des pays émergents. L'exposition maximale en émetteurs non OCDE est comprise entre -35% et 65%.

Sunny Asset Management

Risque lié aux petites et moyennes capitalisations	Le FCP peut être exposé, directement ou indirectement, en actions de petites et moyennes capitalisations. Les volumes d'échanges de ces titres étant plus réduits, les variations à la hausse comme à la baisse peuvent être plus marquées et plus rapides. La valeur liquidative du FCP pourrait avoir le même comportement.	Le FCP n'est pas exposé, directement ou indirectement, en actions de petites et moyennes capitalisations.
Risque de change	Le FCP pourra être investi jusqu'à 40% sur des instruments financiers libellés dans une devise autre que l'Euro (exemple : USD, CHF, SEK, GBP, NOK, DKK...). Ainsi, en cas de baisse des taux de change des devises autres que l'euro, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.	Le FCP pourra être investi jusqu'à 300% sur des instruments financiers libellés dans une devise autre que l'Euro (exemple : USD, CHF, SEK, GBP, NOK, DKK...). Ainsi, en cas de baisse des taux de change des devises autres que l'euro, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.
Création d'une part		Part A, de 1 000€ de nominal, avec un montant minimum de souscription de 500 000€ autorisées jusqu'au 31/12/2019
Commissions de souscription	Part I : 2% maximum	Part I : 0% maximum Part A : 0% maximum
Frais de gestion financière	Part I : 0,75 % TTC	Part I : 0,80 % TTC Part A : 0,30 % TTC
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Par transaction
Dépositaire	Valeurs mobilières: 25 € Exceptés pour les pays non matures : 130 € Produits dérivés listés : 4 € par instruction. Autres contrats OTC : 10 €	Valeurs mobilières zone ESES : 6 € Max marchés émergents : 100 € Produits dérivés listés : 1 € Autres contrats, OTC : 8 €
Société de Gestion	Valeurs mobilières : 0.50% Sauf pour les titres de créance pour lesquels un maximum de 0.23% pourra être prélevé Produits dérivés listés : 100 € par contrat OPCVM : 0.50%	Par transaction Produits dérivés listés : 0.1 € Opérations OTC : 0.005%
Commissions de surperformance	Commissions de surperformance : 20% de l'indicateur de référence pour les parts R et I, et 10% pour la part F	Commissions de surperformance : Part R : 20% TTC de la surperformance positive annuelle au-delà de l'EONIA plus 220 points de base après frais de gestion, avec High Water Mark Part F : 10% TTC de la surperformance positive annuelle au-delà de l'EONIA plus 220 points de base après frais de gestion, avec High Water Mark Part I : 20% de la surperformance positive annuelle au-delà de l'EONIA plus 300 points de base après frais de gestion, avec High Water Mark Part A : 20% TTC de la surperformance positive annuelle au-delà de l'Eonia flooré plus 150 points de base après frais de gestion, avec High Water Mark
Risque Global	L'évaluation du calcul du Risque Global du portefeuille du fonds est réalisé par la méthode du calcul de l'Engagement.	L'évaluation du calcul du Risque Global du portefeuille fonds est réalisée par la méthode du Calcul de la VaR absolue. Afin de mesurer le risque global du fonds, la société de gestion utilise la méthode du calcul de la valeur en risque (« VaR ») fixée selon les modalités définies aux articles 411-77 ou de l'article 422-56 du règlement général de l'AMF et par l'instruction AMF n° 2011-15 relative

Sunny Asset Management

129, avenue Charles de Gaulle • 92200 NEUILLY-SUR-SEINE • TÉL. : 33 (0)1 80 27 18 60 • FAX : 33 (0)1 80 27 18 59 • www.sunny-am.com
Société de gestion de portefeuille - Agrément AMF n° GP08000045 - S.A. au capital de 2 000 000 € RCS Nanterre B 509 296 810.
Société de courtage d'assurance - ORIAS N°09 047 168 - Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle - AGF N° 44070627, conforme aux articles L512-6, R512-14 et A512-4 du Code des Assurances

		<p>aux modalités de calcul du risque global des OPCVM et des FIA agréés. Plus particulièrement, la VaR du fonds est calculée au moins quotidiennement sur une période de 5 jours ouvrables avec un seuil de confiance à 95 %. Son niveau est limité à 10 %. Pour le souscripteur, cela signifie que le fonds est construit pour ne pas permettre, avec une probabilité de 95%, une perte de plus de 10 % sur 5 jours ouvrables. Cependant, la VaR est un outil statistique de mesure de risque qui ne permet en aucun cas de garantir une protection du capital investi ou un niveau de performance minimum. La VaR étant calculée à partir de données journalières historiques, elle ne permet pas la mesure de risques extrêmes lors de conditions de marché inhabituelles ou jamais rencontrées dans le passé.</p>
--	--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Sunny Asset Management

129, avenue Charles de Gaulle • 92200 NEUILLY-SUR-SEINE • TÉL. : 33 (0)1 80 27 18 60 • FAX : 33 (0)1 80 27 18 59 • www.sunny-am.com
Société de gestion de portefeuille - Agrément AMF n° GP08000045 - S.A. au capital de 2 000 000 € RCS Nanterre B 509 296 810.
Société de courtage d'assurance - ORIAS N°09 047 168 - Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle - AGF N° 44070627, conforme aux articles L512-6, R512-14 et A512-4 du Code des Assurances

